CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT D'INSCRIPTION
LONGS MÉTRAGES

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce film est prêté au Festival à deux conditions que le Festival respecte rigoureusement:

- le règlement pour les manifestations cinématographiques.
- les clauses complémentaires établies dans ce formulaire d'inscription.

Les films sélectionnés et mis en programmation ne peuvent pas être retirés.

Le producteur/distributeur du film est responsable de l'exactitude des données introduites dans ce formulaire.

L'envoi de ce formulaire confirme l'exactitude des données introduites et l'acceptation des conditions et du règlement du Festival.

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION

Castellinaria Festival del cinema giovane est une manifestation cinématographique qui met l'accent sur les films qui, de diverses manières, se rapportent au monde des jeunes. Le Festival se déroule chaque année en Suisse à Bellinzona, chef-lieu du Canton du Tessin.

Le Festival est soutenu financièrement par l'Office Fédéral de la Culture, section cinéma, le Gouvernement du Canton du Tessin, la ville de Bellinzona, l'Organisation Touristique Région de Bellinzona et Haut Tessin. À ceux-ci s'ajoutent d'autres institutions, organisations et sponsors privés.

ART.1

Le but du Festival est d'encourager la distribution de films de qualité. Lors de la sélection des films, une attention particulière est réservée aux œuvres qui, par leurs qualités artistiques, pédagogiques et humanitaires, stimulent la connaissance et la compréhension entre les peuples et les cultures. La participation de l'institution scolaire a une importance prioritaire dans l'organisation du Festival.

ART.2

Les producteurs, distributeurs et réalisateurs qui soumettent leur film au Festival, doivent les présenter à la Commission de sélection qui décidera de leur admission et de leur placement dans une section spécifique.

ART.3

A) COMPÉTITION KIDS

Sont admis dans cette section les films d'une durée supérieure à 60 minutes, de production récente, destinés aux projections en salle et en streaming, adressés à un public à partir de 9 ans.

B) COMPÉTITION YOUNG

Y sont admis les films d'une durée supérieure à 60 minutes, de production récente, destinés aux projections en salle et en streaming, adressés à un public à partir de 16 ans.

Piazza Grande 3
CH – 6512 Giubiasco
+4191 825 28 93
program@castellinaria.ch
www.castellinaria.ch

Main sponsors
RAIFFEISEN
EVENT tech Battaglia
YOUR events are made with PASSION

ART.4

FILMS HORS COMPÉTITION

Sont admis dans cette section les films d'une durée supérieure à 60 minutes, de production récente, destinés aux projections en salle et en streaming.

- Les films sélectionnés peuvent avoir participé à des Festivals à l'étranger. Ne sont pas admis les films à caractère industriel ou commercial.

ART.5

Les films sont présentés en version originale, avec sous-titres électroniques, sans interruptions, avec traduction "voice over" en salle si nécessaire pour la COMPÉTITION KIDS.
Les films doublés en italien pourront être présentés dans la version doublée, si nécessaire.

ART.6

PROJECTION DES FILMS EN SALLE ET EN LIGNE

Le réalisateur, le distributeur, les producteurs et les coproducteurs éventuels du film sélectionné à Castellinaria, autorisent le Festival à projeter le film dans le cadre de la manifestation. Le Festival se prévaut du droit de projeter le film sélectionné en salle et également en ligne sur la plateforme choisie par le Festival, en géolocalisant le film sur le territoire suisse pour un nombre limité de spectateurs, qui accèdent au film de manière protégée avec un code ou une accréditation.

ART.7

Jurys et prix.

COMPÉTITION KIDS

- Le jury est composé de jeunes étudiants âgés de 14 et 15 ans, coordonnés par un responsable.
  Le jury décerne les Prix officiels:
  1) **CASTELLO (or, argent, bronze)** d'une valeur de CHF 3'000, 2'000 e 1'000, destiné aux réalisateurs.
  2) **ASPI** (Fondation pour l'Aide, le Soutien et la Protection de l'Enfance) au film qui traite au mieux le droit au respect de l'enfant.
  3) **Prix UNICEF** au film qui correspond le plus à un ou plusieurs droits de l'enfant.
  4) **Prix Fuori le Mura**

COMPÉTITION YOUNG

- Le jury est international et constitué d'étudiants âgés de 18 à 20 ans, coordonnés par un responsable.
  Le jury décerne les Prix officiels:
  1) **TRE CASTELLI** d'une valeur de CHF 3'000, destiné au réalisateur.
  2) **ENVIRONNEMENT EST QUALITÉ DE VIE**, d'une valeur de CHF 1'000 destiné au réalisateur, au film qui exprime au mieux les problèmes liés à l'environnement et à la qualité de la vie.
  3) **UTOPIA** au film qui transmet au mieux la magie de l'utopie, du "non possible", de la découverte, de la recherche intérieure, du rêve, du courage, de la solidarité, de la justice, de la beauté. Le réalisateur du film vainqueur pourra profiter d'un séjour créatif d'une semaine à la Fondation

ART.8

Les représentants des films sélectionnés en compétition ou hors compétition doivent **obligatoirement** envoyer au Festival le matériel suivant, **avant le 6.10.2025:**

- L'*entry form* de sélection en ligne, rédigé entièrement. Le lien à l'*entry form* de sélection en ligne sera communiqué dans le mail d'invitation;
- Une liste complète des dialogues du film dans les langues suivantes (si disponibles): italien, français, allemand et anglais;
- Un screener;
- Le dossier de presse en format PDF;
- Des photos du réalisateur et du film en haute définition ou indiquer un lien pour le téléchargement;
- La bande-annonce du film en format .MP4 ou indiquer un lien pour le téléchargement;
- Des affiches du film.

- **Tout le matériel doit être envoyé par courriel à:**
  program@castellinaria.ch
- **Les documents sur papier doivent être envoyés par courrier à l'adresse suivante**
  Castellinaria Festival del cinema giovane
  Piazza Grande 3
  CH-6512 Giubiasco
  Tel. +41(0)91 825 28 93

La documentation envoyée au Festival ne sera pas rendue.

ART.9

Envoi des films sélectionnés:

- les fichier DCP et H264 peuvent être envoyés via transfer online à **tecnica@castellinaria.ch**
- le support DCP physique peut être envoyé à
  Castellinaria Festival del cinema giovane
  Piazza Grande 3
  CH-6512 Giubiasco

en mentionnant l'indication: "sans valeur commerciale, pour utilisation culturelle seulement".

- le film doit arriver au Festival le film doit arriver au festival **entre le lundi 22 septembre et le lundi 20 octobre 2025, quel que soit son format.**
- les KDM doivent être valables **du 12 au 24 novembre 2025 inclus** et doivent être envoyées à: **tecnica@castellinaria.ch**

ART.10

Le Festival est propriétaire, seulement pour ses archives, du matériel suivant:

- les listes dialogues;
- la documentation et le matériel publicitaire.

ART.11

Les frais d'envoi – **à Castellinaria** – des films sélectionnés dans les différentes sections, **sont pris en charge par les personnes qui présentent les films**, par contre les frais de renvoi **sont pris en charge par le Festival**.

ART.12

Les coûts de l'upload du DCP et/ou du H264 sont pris en charge par le distributeur / producteur / réalisateur.

Le Festival couvre les frais d'assurance des films dès leur arrivée au Festival jusqu'à leur retour à la société de transport. L'assurance couvre tous les risques. Le Festival n'est pas responsable des dommages causés par l'utilisation normale du disque dur contenant le film.

ART.13

Le Festival prend en charge les frais de voyage et de séjour pour **un max. de 3 jours (2 nuitées)** – de la/du réalisatrice/teur ou de l'un des interprètes principaux des films présentés.

Le Festival **ne prend pas en charge les frais de voyage des accompagnateurs**, mais met à disposition ses structures pour la recherche éventuelle de chambres d'hôtel.

ART.14

La Direction Artistique du Festival prépare et fixe le programme général et les horaires des projections. Les films admis et mis en programmation ne peuvent être retirés; ils seront présentés **3 fois au maximum pour les projections en salle, et pour un maximum de 500 spectateurs pour les projections enligne pendant le Festival, sauf exceptions à établir avec le distributeur.**

Le Festival se réserve le droit d'organiser des projections supplémentaires dans le cadre des Décentralisations, après en avoir informé le distributeur/producteur/réalisateur.

ART.15

La participation au Festival implique l'acceptation du présent règlement.

Mis à jour: 12.05.2025
Castellinaria Festival del cinema giovane

Piazza Grande 3
CH – 6512 Giubiasco
+4191 825 28 93
program@castellinaria.ch
www.castellinaria.ch

Main sponsors
RAIFFEISEN
EVENT tech Battaglia
YOUR events are made with PASSION